

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/05/2017

Dossier complet le :

16/05/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0088

1. Intitulé du projet

Restructuration globale et construction d'un internat de 100 places sur le site du Lycée de BEZONS (95)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Région Ile-de-France, représentée par son mandataire, la SAERP

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BONNAUD-JOUIN Isabelle, Directrice Générale de la SAERP

RCS / SIRET

5 6 2 | 1 3 0 | 6 6 6 | 0 0 0 6 7

Forme juridique

Société Publique Locale (SPL)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement d'une opération créant une Surface plancher supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. Surface du terrain = 42 800 m ² environ Surface Plancher totale = 17 800 m ² environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Restructuration globale du lycée de Bezons permettant ainsi le regroupement des deux lycées de la commune (Eugène Ronceray et Grand Cerf) sur le même site. Ce réaménagement de la parcelle permettra à terme d'élargir les filières d'enseignement du lycée, de remettre aux normes l'ensemble des bâtiments et aménagements du site.

Le réaménagement envisagé porte sur :

- la restructuration du bâtiment principal avec suppression de la partie dédiée à la demi-pension ;
- la démolition des ateliers, des logements de fonction, du bâtiment désaffecté ;
- la rénovation complète de l'internat ;
- la construction d'un bâtiment dédié à l'internat ;
- la construction de logements de fonction neufs ;
- le réaménagement complet des terrains de sports et des espaces extérieurs ;
- une réserve foncière de 2000 m² au profit de la Ville.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de proposer une recombinaison complète de la parcelle. Le bâtiment principal dédié à l'enseignement sera restructuré et jouera un rôle de pôle fédérateur. L'entrée unique se fera depuis le parvis aménagé Rue Marcel Langlois. L'ensemble des usagers du site transitera par le hall d'entrée de ce bâtiment.

Le réaménagement de la parcelle permettra ainsi de bien dissocier les fonctions du site. Les logements de fonction seront positionnés au Nord au droit de la Rue Casimir Périer et s'intégreront parfaitement au tissu résidentiel de ce secteur. Ainsi, ils seront isolés de l'établissement scolaire étant donné la mise en place d'un espace paysager de biodiversité entre les zones de logements et l'internat.

A terme, les effectifs du lycée seront de l'ordre de 1048 élèves pour 42 divisions.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Après obtention du permis de construire, le chantier pourra être amorcé, il se fera en 3 phases, en sachant que le chantier se fera en site occupé :

- Phase 1 : Préparation de chantier pour démarrage des travaux sur la zone Nord : démolition, désamiantage, constructions des logements de fonction, de l'internat, de la demi-pension et de la restructuration du gymnase. La livraison de l'internat et de la demi-pension est prévue pour septembre 2019.

Les nouveaux logements de fonction sont prévus pour une livraison en avril 2020 ;

- Phase 2a : Zone Nord est livrée et concentration sur la partie Sud. Démolition des logements de fonction existants et construction de l'extension du bâtiment d'enseignement (aile droite) de juin 2019 à la rentrée de 2020. Installation dans le même temps de salles de cours banalisées ;

- Phase 2b : de août 2020 à août 2021 : restructuration de l'aile gauche du bâtiment d'enseignement et utilisation de l'aile droite. La rénovation du gymnase s'effectuera par phase tout au long du chantier de restructuration du lycée. pour les interventions intérieures, elles seront réalisées lors des périodes de vacances scolaires.

A noter que les installations de chantier seront positionnées dans le périmètre de l'opération. La desserte du chantier se fera depuis et vers la Rue Jean Carasso.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement de la zone de projet permettra de répondre aux besoins du lycée et de la population.

L'ensemble du projet est pensé pour apporter une plus-value au secteur tant pour les usagers que pour l'environnement immédiat (milieu naturel valorisé, perspectives visuelles améliorées, confort pour les usagers, facilité d'accès...).

A terme, la zone de projet accueillera environ 1050 élèves de filières diverses et variées. Le lycée proposera une offre en internat ceci afin de proposer un cadre d'enseignement serein aux populations plus modestes.

Le projet engendrera des flux importants de piétons et cycles. C'est pourquoi, son positionnement à proximité des transports en commun et des aménagements modes doux lui confère une certaine attractivité (mail piéton des Berges de Seine, proximité d'arrêts de transports en commun 5 à moins de 500 m).

Néanmoins, des véhicules transiteront depuis et vers le lycée, c'est donc dans ce cadre que l'aménagement d'un parking de 85 places sera créé. Enfin, pour les 10 logements de fonction aménagés en bâtiment collectif en partie Nord de la parcelle, il sera créé un parking de 20 places de stationnement en pied de bâtiment. Ce bâtiment de logements prendra place au sein d'espaces verts propres à cette parcelle.

A noter qu'une réserve foncière de 2000 m² est positionnée à l'extrême Nord-Ouest du site de projet. Cette réserve est créée au profit de la Ville.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire valant permis de démolir ;
- Dossier loi sur l'eau (déclaration).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de la parcelle	42800 m ²
Surface de plancher totale	17 800 m ² environ
Nombre de places de stationnement créées	107 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

5-7 Rue Marcel Langlois
BEZONS (95)

Coordonnées géographiques¹

Long. 48°55'18"N Lat. 2°12'57"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48°55'22"N Lat. 2°12'52"E

Point d'arrivée :

Long. 48°55'13"N Lat. 2°12'55"E

Communes traversées :

BEZONS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Z.N.I.E.F.F. la plus proche correspond à la ZNIEFF de type 1 : "Berges de la Seine à BEZONS" sise à 200 m du projet en rive gauche de la Seine.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le PPRI de la Seine (bassin de risque : Bezons - Argenteuil) a été approuvée le 26/02/2002 et classe les terrains de l'opération en zone bleue c'est-à-dire en site urbain exposé à des risques moindres en terme de fréquence et de hauteur d'eau. Nécessité de respecter la cote PHEC +0,20 m pour les constructions neuves et extensions. - La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet comprend un site BASIAS correspondant à l'activité de fonderie du lycée. Des investigations ont été menées ; quelques dépassements ponctuels en métaux lourds ainsi que des traces d'hydrocarbures ont été mises en évidence, néanmoins, au vu de la présence ponctuelle cela n'est pas significatif de l'état global des sols. Aucune recommandation du bureau de sols d'autant que la destination du site ne change pas. A noter qu'en cas d'excavations de terres, il est indispensable de réaliser des investigations supplémentaires.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe des calcaires carbonifères est classée en zone de répartition des eaux en raison de sa surexploitation. Lesquin est comprise dans cette zone. Sur le site, l'usage des eaux souterraines sera interdit.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par la présence de captages d'adduction d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité nécessitant des prélèvements d'eau ne sera présente sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe a été relevée vers 4,2 m de profondeur. Aucune modification ou drainage de nappe n'est donc envisagée en phase chantier et en phase de fonctionnement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments seront démolis. Un plan de gestion des déblais/remblais sera mis en place. Dans la mesure où elle ne sont pas polluées, les terres excavées seront préférentiellement réutilisées sur site. Dans la mesure du possible, les surfaces d'enrobés détruites pourront être réutilisées sur site en structure de voirie. A noter qu'un audit déchets sera réalisé en phase chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux de construction minimisé par une restructuration plutôt qu'une démolition/reconstruction complète. Pas d'utilisation des ressources naturelles du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par le lycée et l'ensemble de ses bâtiments. Néanmoins, la présence d'un secteur, en partie Nord, où certaines espèces invasives ont colonisé l'espace. Des arbres sont présents in-situ mais ne disposent pas d'un caractère remarquable (un diagnostic phytosanitaire a permis de faire un bilan de santé des sujets existants). Actuellement, les espaces végétalisés sont peu nombreux et le site présente peu d'intérêt au niveau de la faune et de la flore. Le projet aura un impact positif puisqu'il prévoit la création de nombreuses surfaces végétalisées et perméables. Il viendra participer aux objectifs fixés au SRCE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une véritable Trame Verte et Bleue sera créée sur le site avec l'aménagement d'espaces de rétention des eaux pluviales et une armature paysagère en accompagnement de ces espaces pluviaux ainsi que des espaces minéralisés. Le projet favorisera le développement de la biodiversité. Le projet aura une incidence positive puisqu'il consiste en la réhabilitation d'une parcelle avec la création de nombreux espaces verts (utilisation de diverses essences végétales locales). De plus, des ouvrages de tamponnement des eaux pluviales participeront au développement de la biodiversité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque Aléas retrait/Gonflement des argiles: aléa à priori nul. Des reconnaissances de sol et des dispositions constructives adéquates permettront de tenir compte de ce risque. Le site se trouve en zone de sismicité très faible. Le site se situe en secteur inondable (remontée de nappe et inondations par débordement de la Seine) et est donc repris au sein du PPRI en zone bleue nécessitant de prendre en compte des dispositions constructives : constructions et extensions à la cote PHEC +0,20m mise en place de réseaux de coupure à la cote PHEC +0,50m notamment.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'accueillera pas d'activités susceptibles de présenter un risque sanitaire. En phase chantier, si des terres polluées sont mises en évidence, elles seront évacuées en filières de traitement adaptées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des déplacements notamment de véhicules (livraison, usagers du lycée et habitants des logements de fonction). Au vu de l'usage de la parcelle (établissement scolaire de type lycée), la majeure partie des déplacements seront des déplacements doux (vélos, piétons) rejoignant à terme les arrêts de transport en commun sis à quelques encablures du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, des nuisances sonores sont possibles pour les zones d'habitations environnantes notamment Rue Casimir Périer. C'est pourquoi, il conviendra de réaliser les travaux autant que possible en jours et heures ouvrés. Le projet engendrera une augmentation du trafic routier et donc du bruit. Le site est concerné par la présence d'axes routiers bruyants (Rue Emile Zola, Rue Jean Carasso) et est donc repris en secteur affecté par le bruit de ces axes (respect de la Réglementation).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les nuisances olfactives pouvant être induites par le projet concernent les odeurs issues de la cuisine. Néanmoins, les systèmes de ventilation spécifiques seront mis en place afin de réduire au maximum la dispersion de ces odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>De manière temporaire, en phase de travaux, le projet pourra engendrer des vibrations liés à la construction des bâtiments et au fonctionnement des engins de chantier.</p> <p>Dès lors que la phase chantier sera terminée, plus aucune vibration ne viendra altérer la qualité de vie des riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses limitées à l'éclairage du site lié à son fonctionnement (horaires limitées). Des dispositions seront prises pour qu'il limite la pollution lumineuse impactant la faune (éclairage nocturne minimal afin de respecter les dispositifs de sécurité).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>S'agissant d'un lycée, les seuls rejets polluants seront principalement liés à la circulation routière ainsi qu'au moyen de chauffage mis en place.</p> <p>Au regard de la proximité des transports en commun (5 arrêts à moins de 500m) et de la multitude des liaisons bus / tramway, il est envisageable de limiter l'usage de la voiture.</p> <p>A noter que les liaisons douces créées permettront d'assurer le lien avec les équipements existants à l'image du mail piéton des Berges de la Seine.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sous réserve du contexte environnemental et de la géologie locale, l'infiltration des eaux pluviales sera privilégiée. Dans ce cas, les eaux pluviales seront tamponnées sur site pour une pluie d'occurrence 10 ans avec gestion de l'impact centennal avant d'être infiltrées dans le sous-sol. A noter qu'il pourra être mis en place des noues et bassins paysagers ou encore des tranchées d'infiltration. A noter qu'en complément, un rejet à débit limité à 2l/s/ha après tamponnement vers les collecteurs existants sera mis en place en cas d'événement exceptionnel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents seront les eaux usées qui seront rejetées dans le réseau d'assainissement séparatif.</p> <p>En phase de chantier, les déchets produits seront évacués dans des centres de traitement appropriés.</p> <p>A terme, le projet produira essentiellement des déchets domestiques.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet de renouvellement urbain, le cadre de vie sera amélioré. Le parti d'aménagement prévoit un traitement paysager de l'ensemble du projet (traitement des limites, toitures végétalisées...). A noter que les espaces verts et arbres arpentent l'ensemble du site ceci afin de proposer des perspectives paysagères plus intéressantes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura un impact positif puisque les zones de délaissés seront aménagées, certains bâtiments seront également démolis au profit de la construction de nouveaux bâtiments. En phase chantier, les entreprises de BTP ainsi que les fournisseurs de matériaux verront leurs activités augmentées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 6 : Note complémentaire au CERFA et ses annexes (Diagnostic pollution / Diagnostic phytosanitaire / Étude de sols / Volet environnemental du programme / Analyse de site / Carnets de plan)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que le projet devrait être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact pour différentes raisons : opération de renouvellement urbain permettant la refonte globale d'un site pour un même usage (aménagement participant à l'amélioration du cadre de vie et à la sécurité des usagers du site ainsi que des riverains actuels) / opération permettant la construction d'un internat, d'une demi-pension, l'extension de bâtiments d'enseignement et la construction de nouveaux logements de fonction ceci afin de répondre à une demande plus importante et plus variée (développement de filières supplémentaires) / les fonctions in-situ sont redistribuées (logements et internat tournés vers les espaces paysagers et le tissu résidentiel existant en partie Nord, le bâtiment d'enseignement devient le pôle fédérateur où l'ensemble des usagers transitent depuis les espaces publics tel que le mail Langlois... / usage de la voiture limité au profit des modes doux / volet environnemental tout au long de la réalisation....

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note complémentaire au CERFA et ses annexes (Diagnostic pollution / Diagnostic phytosanitaire / Étude de sols / Volet environnemental du programme / Analyse de site / Carnets de plan) A noter que cette annexe comporte l'ensemble des annexes obligatoires demandées ci-dessus (point 8.1).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Pantin

le, 15 Mai 2017

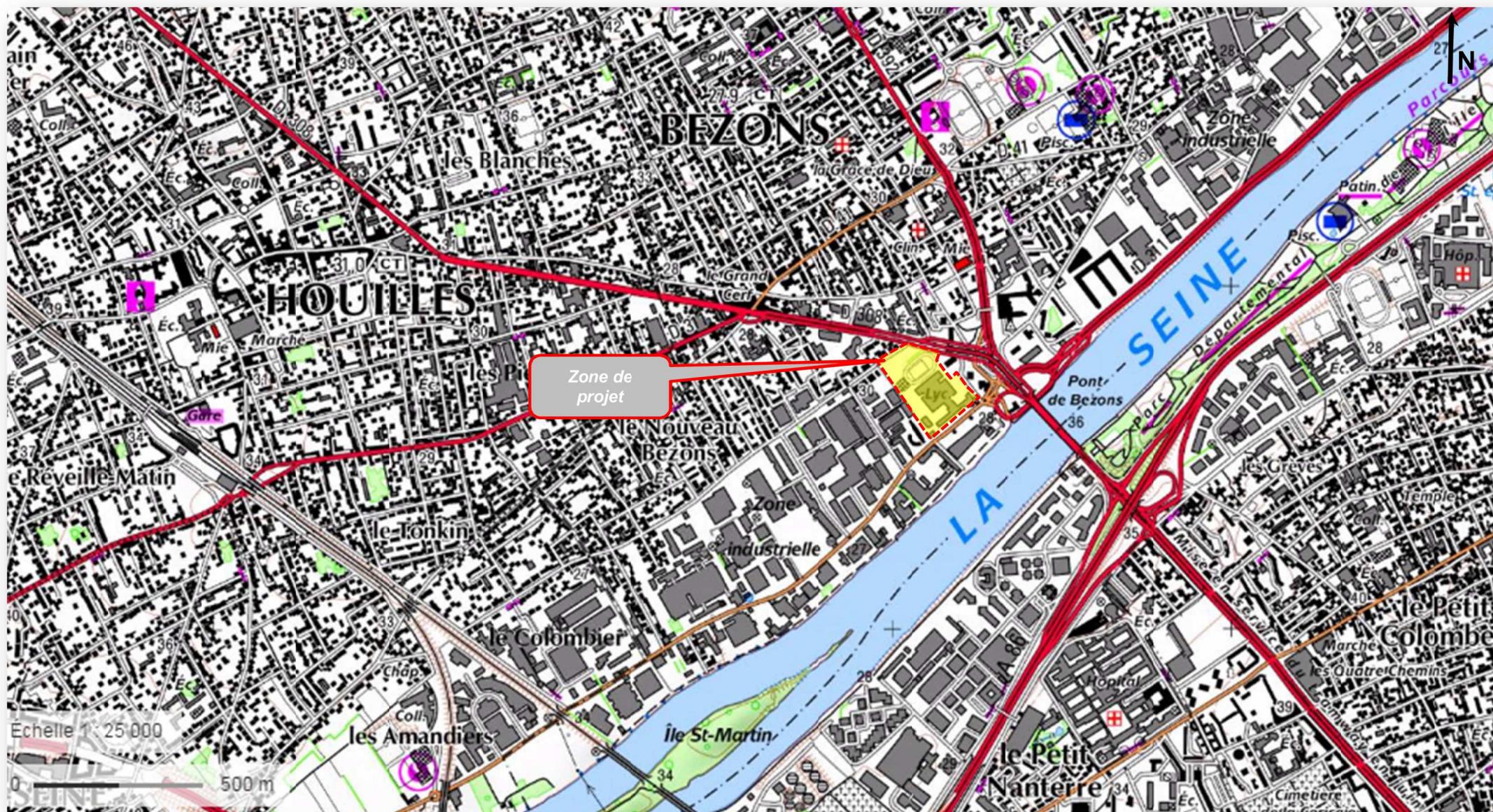
Signature



I. Bonnaud-Jouin
I. BONNAUD-JOUIN
DIRECTRICE GENERALE

Insérez votre signature et le nom du le cadre ci-dessus

SAERP
Cité Régionale
de l'Environnement
d'Ile-de-France
90/92 av. du G^{ral} Leclerc
93500 PANTIN
www.saerp.fr



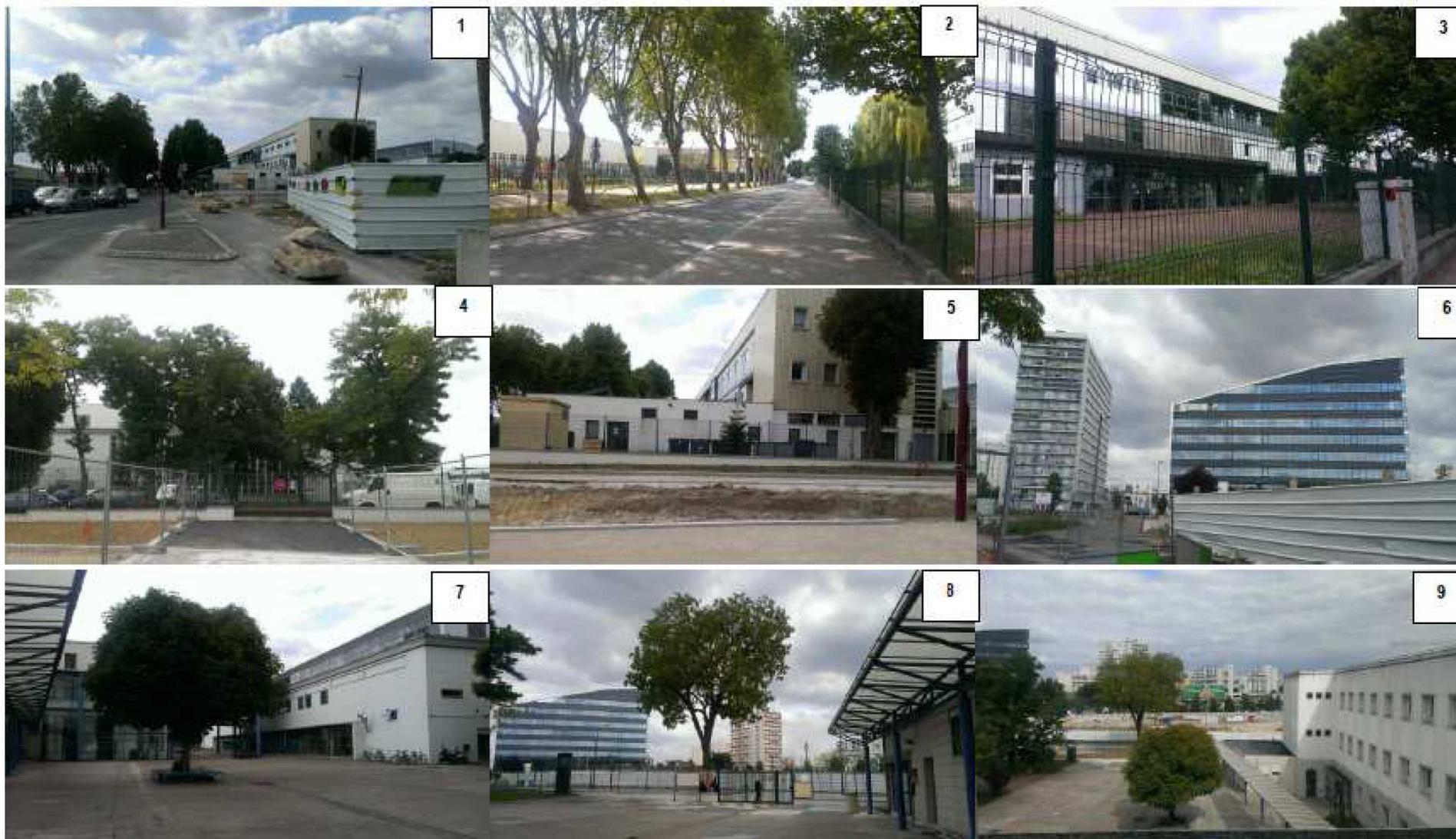
Localisation de la zone d'étude sur fond de plan IGN au 1/25000^{ème} (Source Géoportail)

B. Reportage photographique du site



Plan de localisation des photographies du site

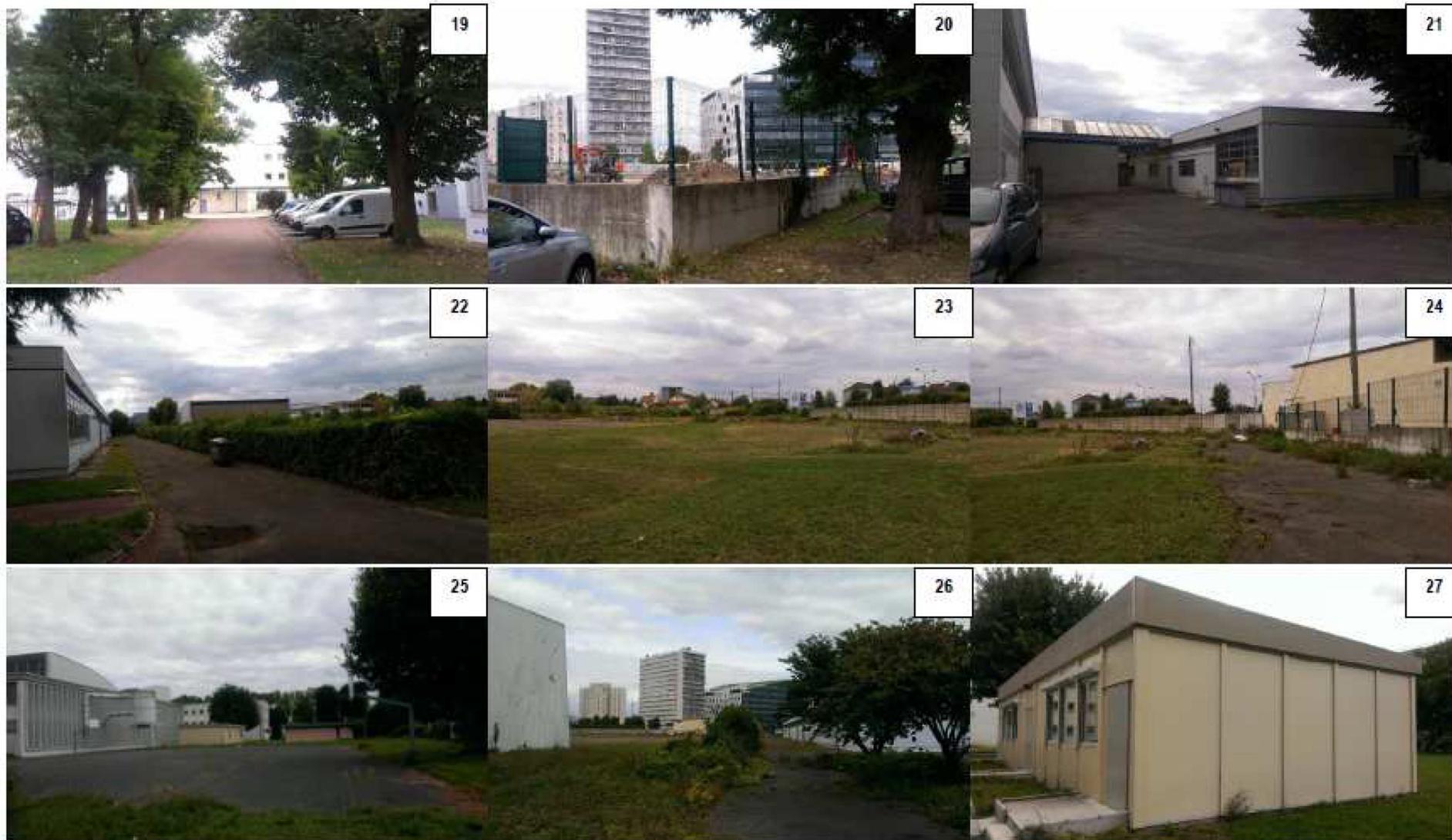
Restructuration globale et construction d'un internat de 100 places sur le site du lycée de Bezons
Annexe 6 : Note complémentaire au CERFA 14734*03



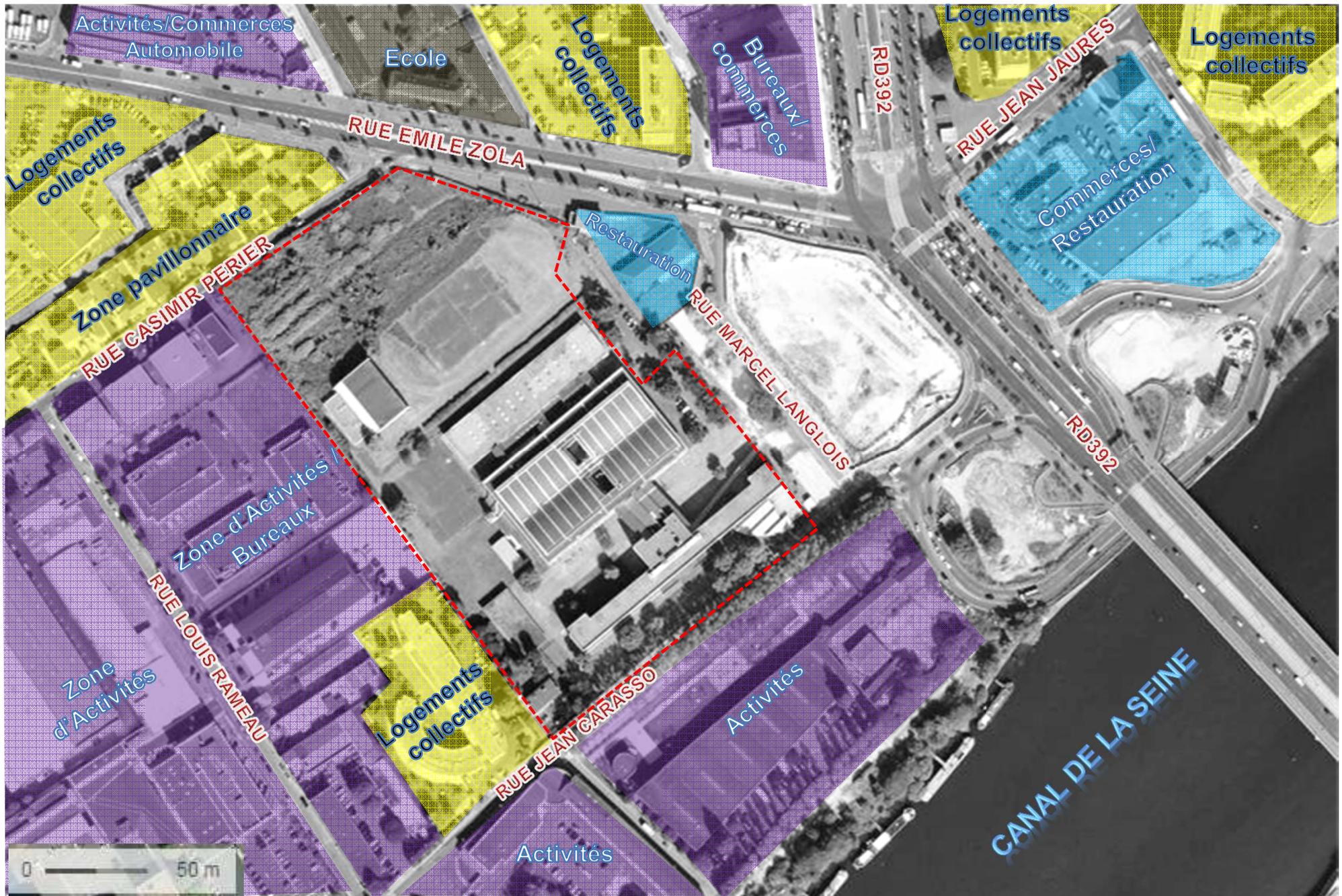
Restructuration globale et construction d'un internat de 100 places sur le site du lycée de Bezons
Annexe 6 : Note complémentaire au CERFA 14734*03



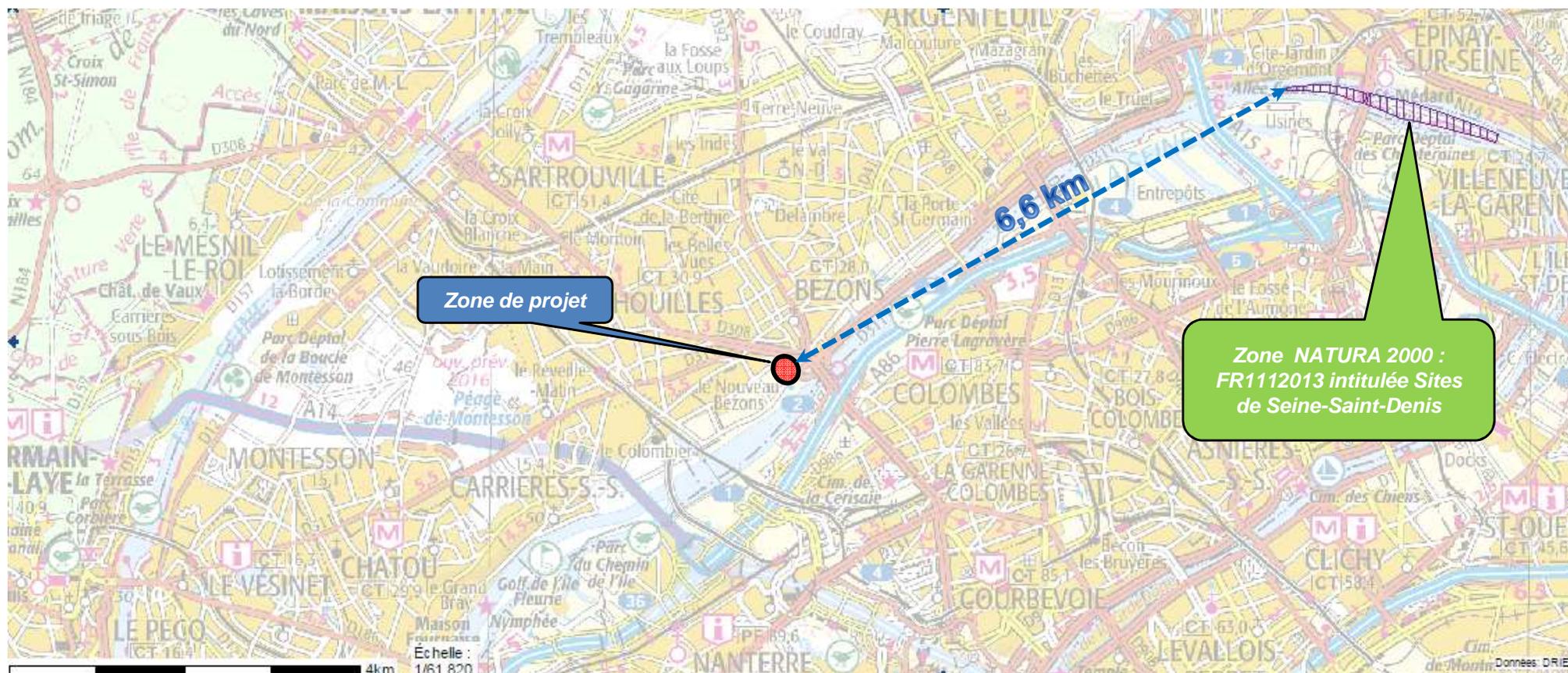
Restructuration globale et construction d'un internat de 100 places sur le site du lycée de Bezons
Annexe 6 : Note complémentaire au CERFA 14734*03



PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 BEZONS



La zone NATURA 2000 la plus proche de la zone de projet se situe à environ 6,6 km au Nord-Est et est intitulée « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR112013).